



# Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale  
9 décembre 2009  
Français  
Original: anglais

---

## Conseil du commerce et du développement

### Commission de l'investissement, des entreprises et du développement

#### Réunion d'experts sur la contribution et l'utilisation effective de ressources extérieures pour le développement, en particulier pour le renforcement des capacités productives

Genève, 22-24 février 2010

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

#### Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

## Ordre du jour provisoire annoté

### I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Contribution et utilisation effective de ressources extérieures pour le développement, en particulier pour le renforcement des capacités productives.
4. Adoption du rapport de la réunion.

### II. Annotations à l'ordre du jour provisoire

#### Point 1

##### Élection du bureau

1. Les participants sont invités à élire un président et un vice-président-rapporteur.

#### Point 2

##### Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire de la réunion est reproduit dans la section I plus haut. Un programme détaillé sera distribué une semaine avant la réunion.

#### *Documentation*

TD/B/C.II/EM.1/1      Ordre du jour provisoire annoté

### **Point 3**

#### **Contribution et utilisation effective de ressources extérieures pour le développement, en particulier pour le renforcement des capacités productives**

3. À sa quarante-septième réunion directive, le 30 juin 2009, le Conseil du commerce et du développement a approuvé le thème ci-après d'une réunion d'experts à session unique: «Contribution et utilisation effective de ressources extérieures pour le développement, en particulier pour le renforcement des capacités productives».

4. En décembre 2008, à Doha (Qatar), des chefs d'État et de gouvernement ainsi que de hauts représentants ont examiné les progrès réalisés depuis la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue en 2002 à Monterrey (Mexique). Ils ont notamment réaffirmé leur volonté d'agir concrètement pour mettre en œuvre le Consensus de Monterrey et relever les défis du financement du développement. Ils ont également reconnu que la mobilisation de ressources financières pour le développement et l'utilisation efficace de toutes ces ressources constituaient la cheville ouvrière du partenariat mondial pour un développement durable, y compris la réalisation des objectifs internationaux de développement.

5. Pour sa part, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, à sa douzième session tenue en avril 2008 à Accra (Ghana), a reconnu que la stabilité monétaire et financière nationale et internationale ainsi que la prévention des crises étaient des éléments importants d'un développement et d'une croissance durables. Elle a affirmé que des mesures devaient être envisagées pour atténuer les effets de l'instabilité excessive des flux de capitaux à court terme et pour améliorer la transparence des flux financiers. Les mesures visant à accroître la résilience économique des pays face aux chocs extérieurs et intérieurs jouaient aussi un rôle essentiel dans les efforts de prévention des crises et devaient être renforcées. Il importait également que les politiques et l'assistance technique renforcent les capacités d'adaptation aux risques.

6. La Conférence a souligné qu'une coopération accrue entre les partenaires de développement et les institutions internationales compétentes pouvait aider à améliorer l'appropriation nationale, à mieux harmoniser les ressources extérieures avec les priorités nationales de développement et à renforcer les responsabilités et les obligations mutuelles. Elle s'est félicitée de l'accroissement des ressources qui résulteraient du respect du calendrier que nombre de pays développés s'étaient fixé pour parvenir à l'objectif consistant à consacrer à l'aide publique au développement 0,7 % du produit national brut d'ici à 2015.

7. De plus, la Conférence a noté qu'il incombait au premier chef aux pays eux-mêmes de renforcer les capacités productives et de moderniser la technologie. Le renforcement des capacités productives était jugé essentiel à une utilisation effective des investissements étrangers directs (IED) et au développement économique général. Les IED pouvaient, à leur tour, contribuer à renforcer les capacités productives des pays pour autant que ceux-ci appliquent les bonnes politiques, notamment d'appui au secteur national des entreprises, pour éviter l'éviction des entreprises locales par des sociétés étrangères et pour encourager les relations avec les filiales étrangères. De plus, les pays d'origine pouvaient contribuer à ce que l'IED profite au développement dans les pays d'accueil par des mesures telles que des mesures d'incitation, d'atténuation des risques et de renforcement des capacités afin de faciliter les flux privés vers les pays en développement. La Conférence a également indiqué que les pays en développement devaient absolument investir dans les infrastructures économiques et sociales de base.

8. La Conférence a affirmé que tous les pays en développement, en particulier les PMA, devaient renforcer leurs capacités productives, assurer l'accès aux services de base et améliorer leurs cadres et leurs institutions juridiques et réglementaires. À cet égard, il a été jugé nécessaire d'examiner des politiques visant à accroître les capacités productives des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés (PMA), et leur aptitude à soutenir la concurrence mondiale.

9. Enfin, en juin 2009, les participants à la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et ses incidences sur le développement ont décidé d'engager une action mondiale coordonnée et systématique face à la crise et de prendre notamment à cet effet des mesures pour: a) rétablir la confiance, relancer la croissance économique et créer le plein-emploi productif avec un travail décent pour tous; b) sauvegarder les acquis économiques et sociaux et les acquis du développement; c) offrir aux pays en développement un soutien adéquat pour faire face aux incidences humaines et sociales de la crise; d) assurer la viabilité à long terme de la dette des pays en développement; e) s'efforcer de fournir aux pays en développement des ressources suffisantes, sans conditionnalités injustifiées, pour leur développement.

10. La réunion d'experts de la CNUCED portera sur les interactions des principales ressources extérieures pour le développement et les modalités d'une contribution plus directe de ces ressources au renforcement des capacités productives. Avec la crise économique et financière mondiale, les impératifs identifiés à Doha et à Accra ont gagné en pertinence. Des experts venant des gouvernements, des milieux universitaires, d'organisations internationales et de la CNUCED étudieront les moyens pour les pays en développement de mieux mobiliser et gérer des ressources extérieures affectées au renforcement des capacités productives, notamment en adoptant les politiques macroéconomiques appropriées, en faisant un usage plus rationnel de l'aide publique au développement, en améliorant la viabilité de leur dette, sans omettre l'apport complémentaire que peuvent représenter les IED.

#### *Documentation*

TD/B/C.II/EM.1/2 Contribution et utilisation effective de ressources extérieures pour le développement, en particulier pour le renforcement des capacités productives

#### **Point 4 Adoption du rapport de la réunion**

11. Le rapport de la réunion d'experts sera soumis à la Commission du commerce et du développement et à la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement à leur prochaine session. Les experts voudront sans doute autoriser le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport final après la clôture de la réunion.

*Contribution des experts*

Les experts désignés par les États membres sont invités à soumettre de brèves communications (environ 5 pages) en tant que contribution aux travaux de la réunion. Ces communications doivent être soumises au secrétariat de la CNUCED avant la réunion. Elles seront mises à la disposition des autres participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues.

Les experts sont priés de soumettre leurs communications avant le 11 janvier 2010 à M<sup>me</sup> Dong Wu, courriel: [dong.wu@unctad.org](mailto:dong.wu@unctad.org).

---